



ARRÊTÉ
CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

PLAN DE CONCESSION 10 ALLÉE F
CONCESSION N° 2024/02

L'Adjointe au Maire,

Vu la demande présentée par Mme Martine BRUYERE née COLLIQUET domiciliée à DIZY (Marne) 30 rue Romain ROLLAND, et tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de M. Eric BRUYERE et elle-même,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 50 années à compter du 15/07/2024.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de deux cent trente euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressée.

Fait en Mairie, le 15 juillet 2024

L'Adjointe au Maire



DEMANDE DE CONCESSION

Je soussignée M^{me} Martine BRUYERE
demeurant à Dizy - 30 rue Romain Rolland

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- - au 2 m² de terrain pour une durée 50 années – concession n° allée
- d'une case ~~du colombarium~~ pour une durée de années à prendre dans
l'espace cinéraire – n° de la case et niveau
- d'une cave-urne pour une durée de années à prendre dans l'espace
cinéraire - cave-urne n°

Cette concession sera :

- Individuelle
 Collective
 Familiale

Et destinée à la sépulture de :

M. Eric BRUYERE
M^{me} Martine BRUYERE

Cette concession est demandée à titre de :

- Concession nouvelle
 Renouvellement de la concession accordée à M le
expirant le

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de 230€
correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil
Municipal.

Fait à DIZY, le 15 juillet 2024
(Signature du demandeur)

